

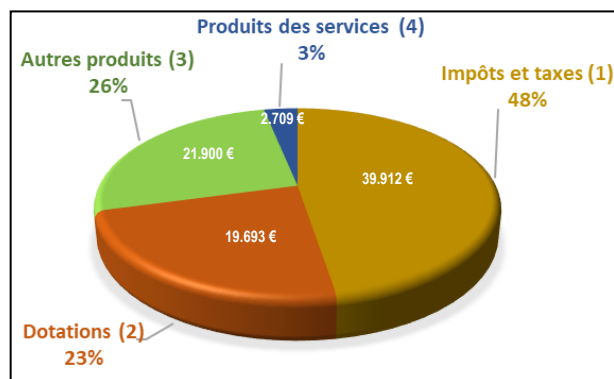
Le budget 2019 pour Caussou

Le 4 avril le conseil municipal a voté le budget 2019 de la commune. Si les dotations de l'Etat seront encore en baisse, la situation de nos finances demeure saine, grâce notamment aux efforts de gestion poursuivis. Aussi, cette année encore, nous avons décidé de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux et de ne pas contracter d'emprunt.

1 - Les recettes de fonctionnement

Elles se répartiront comme suit :

(1) **Impôts et taxes** : il s'agit principalement des taxes foncières et d'habitation (34.688 €). Pour la taxe d'habitation, l'Etat compensera aux communes l'équivalent de la baisse pour les ménages les moins aisés. Les résidences secondaires continueront à la payer au taux plein indépendamment du niveau de ressources du foyer.



Figurent aussi dans cette rubrique la dotation de solidarité versée par la communauté de communes aux petites communes (1.524 €), la taxe additionnelle sur les droits de mutation (prévue à 3.000 €) et la taxe d'ordures ménagères des logements communaux (300 €) et le FPIC recette pour 400 €.

(2) **Dotations de l'Etat** : ce sont principalement la dotation globale de fonctionnement (12.541 €, soit une baisse de 954 € par rapport à 2018 et de 1.754 € par rapport à 2017), la dotation de solidarité rurale (3.671 €), le remboursement de l'aide sociale par la Communauté des Communes (2.041 €), la compensation des taxes foncières et d'habitation pour personnes à revenu modeste (1.440€). A noter que pour 2019 la participation de l'Etat au paiement des indemnités des élus (2.700 € en 2018) a disparu.

(3) **Autres produits** : ce sont essentiellement les loyers des logements communaux (21.780 €) et la location de la salle (120 €). A noter qu'un appartement est actuellement vacant au-dessus de la mairie et que l'arrivée d'un nouveau locataire est vivement souhaitée.

(4) **Produits des services** : Il s'agit de la location de la montagne et d'autres terrains communaux à un éleveur (2.500 €) et la redevance du domaine public versée par ENEDIS (209 €).

Les recettes de fonctionnement s'élèveront pour 2019 à 84.214 € auxquelles s'ajoutera l'excédent de fonctionnement de 2018 pour un montant de 87.951€.

2 - Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèveront pour 2019 à 81.939 € et se répartiront de la façon suivante :

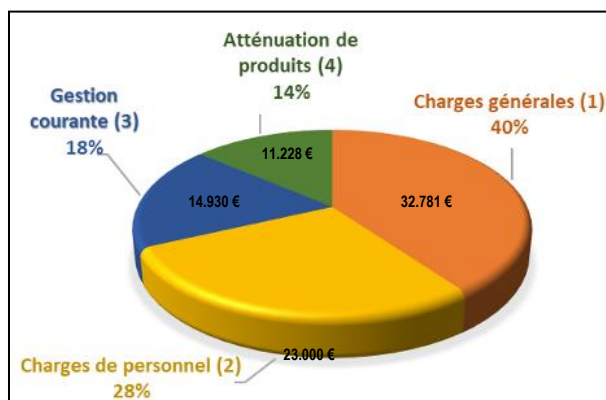
(1) Charges générales : électricité et eau, taxes foncières payées par la commune, fournitures de voirie et déneigement, assurances, entretien et location de matériel, carburant, frais de téléphone, informatique et poste, frais de l'ONF, fournitures diverses.

(2) Charges de personnel : agents titulaires et non titulaires, URSSAF, IRCANTEC, ASSEDIC, cotisations diverses.

(3) Charges de gestion courante : ce sont les subventions aux associations, la cotisation au SDE09, les indemnités des élus et les cotisations de retraite.

(4) Atténuation de produits : il s'agit des reversements que nous devons faire à l'Etat et à la communauté de communes de Haute Ariège (CCHA) :

- 3.500 € au titre du FPIC. Ce fonds permet à l'Etat de redistribuer aux Communautés de Communes pauvres les cotisations des Communautés de Communes plus riches. La CCHA paye la moitié de la somme et répartit l'autre moitié entre les communes membres en fonction de leur potentiel fiscal.
- 7.728 € à la CCHA pour les compensations de taxes, les écoles et les bibliothèques (soit près de 800 € de moins qu'en 2018)



Les subventions aux associations

Dans la quasi-continuité de 2017, les subventions suivantes ont été votées par le conseil municipal :

▪ Comité des fêtes -----	3.000 €
▪ ACCA (chasse)-----	300 €
▪ Pêche-----	300 €
▪ Trail de Caussou -----	200 €
▪ Café associatif-----	200 €
▪ Le Clocher de Caussou et Bestiac -----	100 €
▪ Chioula Activités Nature -----	50 €
▪ Amicale des pompiers de Vèbre-----	50 €
▪ Fondation du patrimoine (cotisation annuelle)	55 €

Sur la base des bons résultats obtenus et escomptés sur le budget de fonctionnement, le conseil municipal a décidé de transférer 90.226 € au budget d'investissement.

3 - Le budget d'investissement

Aux 90.226 € transférés du budget de fonctionnement, il faut ajouter 4.200 € correspondant au remboursement par l'Etat de la TVA payée par la commune sur les travaux réalisés en 2018 ainsi que 4.558 € de subventions obtenues en 2018 (en cours d'utilisation) et auxquelles il faudra encore ajouter les subventions demandées à l'Etat, à la région, au département et aux Monuments Historiques pour 2019 mais pour lesquelles nous n'avons pas encore de notification.

Ce sont donc plus de 100.000 € qui pourront être utilisés cette année et les années à venir pour réaliser des travaux ou des achats.

Parmi les projets arrêtés par le conseil pour 2019 :

- Le goudronnage de la descente à la salle polyvalente et de la cour située devant, avec création et signalisation d'une place de stationnement pour personnes handicapées ;
- L'entretien de la piste de Fount Morte (reprofilage jusqu'à Rense, pose de 4 caniveaux supplémentaires et remise en état d'un mur de soutènement) ;
- Poursuite et fin de la remise en état du mur de soutènement d'un chemin dans Savenac ;
- Goudronnage d'une ruelle près du carrier de Mouille ;
- Création d'un caniveau au départ du chemin du ruisseau de Fabre.

L'achat d'un petit tracteur ou d'une chargeuse a également été envisagé pour les travaux communaux et le déneigement mais le conseil a choisi de reporter cet achat en 2020 afin de pouvoir solliciter un subventionnement (coût : environ 40.000 euros HT).

Parmi les travaux qui seront réalisés en 2019 sur le territoire de la commune, signalons aussi la deuxième et dernière tranche de la piste forestière de la forêt communale que la communauté de communes a accepté de financer intégralement (20.000 euros), à la demande de la commune, et cela dans le cadre de la lutte contre l'incendie.

NB : Le détail du budget 2019 peut être consulté à la mairie.